

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 mars 2019

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- 2 - Enfance, jeunesse, écoles, culture
 - Présentation du projet de réaménagement du terrain de basket extérieur.
 - Rapport d'activités 2018 de la bibliothèque
- 3 - Urbanisme - aménagement du territoire,
 - Validation du Plan local d'Urbanisme
 - Eclairage public lotissement le Plessis
- 4 - Finances
 - Tarifs 2019
 - Vote des subventions aux associations
 - Demande de subventions DETR 2019 et Pacte Régional pour la Ruralité
 - RIFSEEP et indemnité de régie
 - Convention de mise à disposition local pour l'assistante sociale du conseil départemental
 - Achat à l'association les Turbulents
- 5 - Communauté de communes :
 - Conseil communautaire.
 - Modification des statuts de la Communauté de Communes
- 6 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions,
Finances,
Voirie, travaux, bâtiments,
Environnement, cimetière,
Affaires scolaires, culture,
Communication,
Économies d'énergies, Fêtes et cérémonies,
- 7 - *Informations et questions diverses.*

SEANCE DU 8 mars 2019

Le huit mars deux-mille dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outillé légalement convoqué s'est réuni publiquement au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de monsieur Laurent TAUPIN, Maire.

Étaient présents : mesdames et messieurs Jeanine BEATRIX (arrivée à 21h05), Véronique BOTTRAS, Alain BRIONNE, Bernard CHANTEAU, Cécile CHAUVEAU, Élisabeth FOLLENFANT, Dominique GRASSIN, Isabelle GUILLOT, Lucie HERTEREAU (départ à 21h50), Laurent HUREAU, Géraldine LALANNE, Yves NIVAULT, Laurent TAUPIN, Nordine VALLAS, Sandra VELOT et Olivier VERITE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Était excusé : monsieur Jean-Luc LAMENDIN

Étaient absents : madame Corinne PAUTONNIER et monsieur Tony CAMUS.

Secrétaire de séance : est nommée secrétaire de séance monsieur Laurent HUREAU, il lui est adjoind un auxiliaire, monsieur Anthony BOLIVAL, secrétaire de Mairie.

Monsieur Laurent TAUPIN déclare la séance ouverte avec 16 membres présents, 16 votants

1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2019

2 – Enfance, jeunesse, écoles, culture

2a- Présentation du projet de réaménagement du terrain de basket extérieur.

Monsieur le Maire laisse la parole à Cyprien Lecomte pour la présentation de ce projet.

Le projet de réhabilitation du playground de basket de Saint Mars d'Outillé part du constat que l'offre dans ce secteur est aujourd'hui inadaptée. Les utilisateurs ont déserté le lieu qui avant la construction de la nouvelle salle de basket était davantage visible et accessible.

L'objectif de ce projet est de redonner une nouvelle vie à ce playground, en faisant participer les jeunes à ce chantier comme ça a été le cas sur d'autres édifices de la commune (presbytère, fresque bibliothèques) Le premier constat est que le terrain est en mauvais état et ne permet pas la pratique du basket. A cause de sa faible visibilité le terrain ne peut être connu que par des habitués.

Ce terrain est aussi et surtout une opportunité de s'inscrire dans le mouvement pop qui se développe autour des terrains de basket, ce qui permettrait de faire connaître la commune.

Afin de pouvoir chiffer ce projet, M Lecomte recontactera M Taupin et M Brionne avec les éléments nécessaires.

2b- Rapport d'activités 2018 de la bibliothèque

Monsieur Laurent HUREAU, troisième adjoint au Maire en charge de la Culture présente le rapport d'activité 2018 de la Bibliothèque municipale

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité de la Bibliothèque municipale pour l'année 2018.

3 – Urbanisme – aménagement du territoire,

3a- Validation du Plan local d'Urbanisme

Présentation par le cabinet Architour du Plan Local d'Urbanismes.

Une erreur matérielle de correction d'une STECAL sera corrigée.

Le conseil municipal approuve le Plan Local d'Urbanisme par 12 voix pour et 4 abstentions

Départ de Mme Lucie Heurtereau, avec procuration à Mme Lalanne Géraldine

3b- Eclairage public lotissement le Plessis

Afin d'apporter plus de confort et davantage de sécurité (plusieurs vols perpétrés en 2018), les co-lotis du lotissement « Le Plessis » souhaitent installer un éclairage public dans ce lotissement.

Pour cela et avant d'engager quelque intervention, ils sollicitent la prise en charge par la commune de la consommation électrique de cet éclairage public.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette prise en charge dès 80% de réalisation des parcelles de la 1ère tranche de ce lotissement. Un plan détaillé de cet éclairage public devra être fourni à Mr Le Maire avant le démarrage des travaux.

4 – Finances

4a- Tarifs 2019

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Isabelle GUILLOT, adjointe déléguée qui informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de voter les tarifs communaux. Ces tarifs entreront en vigueur à compter de la transmission de la délibération en Préfecture de la Sarthe et jusqu'au vote de nouveaux tarifs.

Désignation	Tarif 2018	Tarifs 2019
Photocopie A4 noir & blanc	0,15 €	0,15 €
Photocopie A3 noir & blanc	0,30 €	0,30 €
Photocopie A4 couleur	0,30 €	0,30 €
Photocopie A3 couleur	0,60 €	0,60 €
Guide de randonnées	6,00 €	7,00 €
Location du podium (36 modules)	6 € le module	6 € le module
Badge complexe sportif	10,00 €	10,00 €
Abonnement bibliothèque par an et pour une personne pour l'emprunt de livres, revues et CD	7,00 €	5,00 €
Abonnement bibliothèque par an et pour deux personnes pour l'emprunt de livres, revues et CD	12,00 €	10,00 €
Abonnement bibliothèque par an et pour une famille (3 pers. Et +) pour l'emprunt de livres, revues et CD	14,00 €	12,00 €
Remboursement de livres	Prix d'achat du livre au moment de son	Prix d'achat du livre au moment de son

	remplacement	remplacement
Capture d'animaux : frais de capture	31,00 €	31,00 €
Capture d'animaux : frais journaliers	11,00 €	11,00 €
Cimetière : concession de 30 ans de 2 m2 Le renouvellement est au même tarif	80,00 €	80,00 €
Cimetière : concession de 50 ans de 2 m2 Le renouvellement est au même tarif	150,00 €	150,00 €
Cavurne (4 urnes funéraires) pour une durée de 30 ans Le renouvellement est au même tarif	500,00 €	500,00 €
Columbarium (4 urnes funéraires) pour une durée de 30 ans Le renouvellement est au même tarif	500,00 €	500,00 €
Jardin du souvenir : dispersion des cendres	65,00 €	65,00 €
Jardin du souvenir : vacation funéraire	20,00 €	20,00 €
Restauration scolaire : repas maternelle et élémentaire	3,48 €	3,48 €
Restauration scolaire : repas adulte	5,54 €	5,54 €
Garderie périscolaire : matin Quotient familial < 900	1,33 €	1,33 €
Garderie périscolaire : matin Quotient familial De 901 à 1500	1,84 €	1,84 €
Garderie périscolaire : matin Quotient familial > 1500	2,14 €	2,14 €
Garderie périscolaire : Soir Quotient familial < 900	1,74 €	1,74 €
Garderie périscolaire : Soir Quotient familial De 901 à 1500	2,14 €	2,14 €
Garderie périscolaire : Soir Quotient familial > 1500	2,55 €	2,55 €
Garderie périscolaire : $\frac{1}{4}$ d'heure supplémentaire	0,70 €	0,70 €
Location salle Polyvalente		
Caution salle	900,00 €	900,00 €
Caution ménage (forfait)	200,00 €	200,00 €
Location grande salle (avec cuisine, vaisselle et sanitaires)		
1 vin d'honneur (location de 6 heures)	90,00 €	90,00 €
Location à la journée pour une activité lucrative (sportive ou culturelle)	200,00 €	200,00 €
Forfait week-end	250,00 €	250,00 €
Tarifs majorés de 50 % pour les extérieurs.		
Tarifs casse vaisselle		
Assiettes creuses blanches	2,09 €	2,09 €
Assiettes plates blanches	2,01 €	2,01 €
Assiettes dessert blanches	1,70 €	1,70 €
Bols blancs	1,11 €	1,11 €
Tasses à café porcelaine blanche	1,71 €	1,71 €
Verres Normandie 16.50 cl	1,76 €	1,76 €
Verres Scotland 22 cl	0,68 €	0,68 €

Flûtes 15 cl	1,79 €	1,79 €
Pichets à eau	1,79 €	1,79 €
Couteaux de table inox	0,56 €	0,56 €
Cuillères à soupe inox	0,91 €	0,91 €
Fourchettes inox unies	0,91 €	0,91 €
Cuillères à café inox	0,38 €	0,38 €
Plat à rôtir alu. 600 x 400 (four)	64,03 €	64,03 €
Bacs blancs (petit et grand)	53,36 €	53,36 €
Ramasse couverts	5,57 €	5,57 €
Planche à découper Poly. bleu	38,11 €	38,11 €
Corbeilles inox	3,94 €	3,94 €
Légumiers inox	7,44 €	7,44 €
Salières - poivrières <u>VIDES</u>	0,63 €	0,63 €

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer les tarifs sus-cités par « catégories » à savoir, photocopies, abonnements à la bibliothèque, restauration scolaire, garderie périscolaire, captures d'animaux, cimetière et salle polyvalente.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les tarifs comme exposés ci-dessus et dit qu'ils seront applicables, au plus tôt, à compter du jour de l'affichage de la délibération et de sa transmission au contrôle de légalité.

4b- Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'allouer aux associations communales et extra communales le montant d'une subvention comme suit :

Association	Subvention 2017	Subvention 2018	Subvention 2019
ASSOCIATION COMMUNALES SAINT MARS	8 710,00 €	12 670,00 €	8 420,00 €
Amicale des ecoles	330,00 €	1 890,00 €	300,00 €
Basket les mouettes	2 700,00 €	4 700,00 €	2 700,00 €
Cheyenne band country 72	280,00 €	280,00 €	0,00 €
Cooperative scolaire pastourelle	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Cooperative scolaire patou	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Génération mouvement	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Jardinier sarthois	170,00 €	170,00 €	170,00 €
Judo club - JJ SEM	590,00 €	590,00 €	590,00 €
Les Amis du Lavoir		200,00 €	200,00 €
Loisirs st mars	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Musique municipale orchestre d'Harmonie	720,00 €	870,00 €	900,00 €
saint mars équitation	350,00 €	200,00 €	0,00 €
SMOF	0,00 €	200,00 €	0,00 €
societe ACPG	170,00 €	170,00 €	170,00 €
société UNC AFN	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Tennis club	200,00 €	200,00 €	190,00 €
SUBVENTIONS MANIFESTATIONS	6 980,00 €	4 080,00 €	6 680,00 €
Coopérative scolaire Le Patou - classe transplantée	6 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €
équitation concours st mars	400,00 €	400,00 €	0,00 €
fête de la musique	400,00 €	500,00 €	500,00 €
Jardinier sarthois – concours fleurissement	180,00 €	180,00 €	180,00 €
SUBVENTIONS EXTRACOMMUNALES	5 512,00 €	6 078,00 €	6 086,60 €

Comice Agricole Intercommunal d'Ecommoy	643,00 €	645,00 €	650,00 €
Comite de jumelage	643,00 €	645,00 €	650,00 €
Fondation patrimoine	160,00 €	160,00 €	160,00 €
Partage ecommoy	300,00 €	350,00 €	350,00 €
Piégeurs du Béloinois	0,00 €	478,00 €	481,60 €
Rabelais - Convention famille	2 866,00 €	2 900,00 €	2 895,00 €
Sarth'72	400,00 €	400,00 €	400,00 €
SUBVENTIONS IMPREVUES	500,00 €	500,00 €	500,00 €
TOTAL	21 202 €	22 828 €	21 186,60€

Concernant Saint Mars Equitation, M Le Maire explique qu'il a demandé au président de déclarer ses bâtiments dans lesquels l'association organise ses concours. A ce jour aucun dossier n'a été déposé. Par conséquent la commission finances refuse d'attribuer de subvention.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les propositions ci-dessus et autorise monsieur le Maire ou l'adjoint délégué aux finances à procéder au mandatement des montants alloués.

4c- Demande de subventions DETR 2019 et Pacte Régional pour la Ruralité

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du projet d'agrandissement du restaurant scolaire.

Ce projet consiste en l'agrandissement du réfectoire d'au moins 50m2.

L'objectif premier de cet agrandissement est de permettre au restaurant scolaire de pouvoir accueillir tous les élèves durant un seul et même service, et, ainsi, faciliter l'organisation du personnel municipal. En effet l'augmentation de nos effectifs en maternel, avec l'ouverture d'une classe supplémentaire en septembre 2019, ne permet pas au réfectoire actuel de pouvoir accueillir tous les enfants de l'école maternelle dans de bonnes conditions.

Coût prévisionnel global 69 970 € HT soit 83 964€ TTC

Nature de la dépense	Désignation	Montant HT
	Acquisition mobilier	5 000,00 €
	Travaux de construction	53 970,00 €
	Travaux chauffage - climatisation	6 000,00 €
	Aménagement extérieur	5 000,00€
TOTAL HT		69 970 € HT

Financement de ce projet

Origine détaillée et exhaustive des financements	Assiette éligible (HT)	Taux	Montant de subvention demandé
DETR	69 970,00 €	40,00%	27988,00€
Pacte régional pour la ruralité	69 970,00 €	10%	6997,00 €
Commune	69 970,00 €	50%	34 985,00 €
TOTAL (HT)			69 970,00 €

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la proposition de monsieur le Maire énoncée ci-dessus,
- demande que monsieur le Maire dépose les dossiers de demande de subventions,
- charge monsieur le Maire de l'exécution la présente délibération et des démarches administratives.

4d- Personnel : mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Actuellement, l'exercice des fonctions de régisseur donne lieu au versement d'une indemnité de responsabilité distincte du régime indemnitaire. Or, la Direction Générale des Collectivités Locales s'est récemment positionnée contre ce cumul. Les indemnités liées aux régies doivent ainsi intégrer l'assiette de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) composant le régime indemnitaire instauré par délibération du 24 janvier 2017.

Cette part supplémentaire, dite « IFSE régie », serait donc versée en plus du montant IFSE attribué au groupe de fonctions d'appartenance de l'agent et ce dans le respect des plafonds réglementaires prévus au titre de cette part.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'instauration d'une part supplémentaire dénommée « IFSE régie » au sein du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel en lieu et place de l'indemnité de régie existante.
- précise que cette indemnité peut être versée annuellement au terme de chaque période de référence, aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels responsables d'une régie en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe d'appartenance de l'agent régisseur.
- fixe comme suit le barème d'indemnisation de la part « IFSE régie » :

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES	MONTANT DU CAUTIONNEMENT (en euros)	MONTANT ANNUEL DE LA PART IFSE RÉGIE (en euros)
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	110

4e- Convention de mise à disposition local pour l'assistante sociale du conseil départemental

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du projet de convention avec le conseil départemental de la Sarthe sur les bases suivantes :

La Commune met à la disposition du Département les locaux suivants, situés à la mairie, afin d'assurer une permanence d'assistante sociale, suivant les conditions ci-après :

- un espace de travail, de 91.06 m², meublé, équipé d'un téléphone et d'une connexion Internet, dans la salle du Conseil Municipal,
- un espace attente de 20m², meublé, situé dans le petit hall d'entrée de la salle du conseil.
- sanitaires communs.

Les locaux sont utilisés par vacation d'une demi-journée toutes les deux semaines (actuellement le mardi

matin de semaines impaires).

La convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2018 et sera tacitement reconductible d'année en année, sans pouvoir excéder 12 ans. Elle pourra ensuite être renouvelée expressément.

La mise à disposition est consentie moyennant un coût à la vacation fixé à 13.83€ en 2018 par demi-journée.

Le montant sera révisé tous les ans au 1^{er} janvier et pour la première fois au 1^{er} janvier 2019 suivant l'évolution de l'indice INSEE des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT), par comparaison entre l'indice de référence du 2^{ème} trimestre 2017 soit 109.89 et l'indice du 2^{ème} trimestre des années suivantes.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve cette mise à disposition et autorise monsieur le Maire à signer la convention.

4f- Achat à l'association les Turbulents

Madame Isabelle GUILLOT, 2^{ème} adjoint au Maire, rappelle l'achat à l'association les Turbulents Saint Martiens » réalisé pour les fêtes et cérémonies organisées par la commune.

Madame Isabelle GUILLOT demande au conseil municipal de pouvoir procéder au remboursement de 291.60€ à l'association « Les Turbulents Saint Martiens ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable,
- autorise le remboursement de 291.60 € à l'association « Les Turbulents Saint Martiens »,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

5 – Communauté de communes

5a- Compte rendu des Conseils Communautaires en date du 22 janvier 2019

5b- Modification des statuts de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le conseil communautaire a, par délibération du 22 janvier 2019, approuvé la modification statutaire portant sur la rédaction de la compétence « Petite Enfance - Enfance - Jeunesse », afin d'apporter une aide à la création de maisons d'assistants maternels sur le territoire.

Monsieur le Maire fait lecture de cette modification et propose aux membres de l'assemblée de l'approuver.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau, ,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6 – Compte rendu et propositions de délibérations des commissions

6a- Finances.

Prochaine réunion de la commission finances le lundi 11 mars à 18h

6b-Voirie, travaux, bâtiments.

Les agents municipaux ont coupé les thuyas le long des terrains de tennis. Ceux-ci seront déplacés sur un terrain communal afin d'y être broyés rapidement.

M. Brionne fait part des devis reçus concernant la salle polyvalente, le presbytère, le local au 17 rue Gambetta et la salle du conseil. Au regard des possibilités d'investissement de la commune, la commission finances fera des propositions pour le vote du budget.

Les membres du conseil souhaitent cependant qu'une priorité soit donnée aux travaux de la salle du conseil municipal.

Les travaux d'aménagement du cœur de bourg commenceront le 25 mars. Ceux-ci seront réalisés en 3 phases. La première phase couvrant le haut de la rue Nationale et la Rue Clément Maudet. La deuxième phase se fera dans le bas de la rue nationale, et la troisième tranche concernera la place et la Rue Gambetta. Ceux-ci sont censés se terminer fin juillet 2019.

Durant ces travaux l'ensemble des commerces restera accessible. Pour inciter les habitants à les fréquenter, des panneaux d'information et d'orientation seront apposés.

En ce qui concerne les collectes (ordures ménagère et tri) des bacs collectifs seront disposés. Les habitants concernés en seront informés selon l'avancée des travaux.

Des propositions de couleurs pour les candélabres, mobiliers urbains et bancs sont proposées suite à la commission voirie du jeudi 7 mars.

Pour les candélabres le RAL retenu est le 6001.

Le mobilier urbain sera de couleur rouille et les bancs de RAL 2001.

6c-Environnement, jumelage, cimetière

L'assemblée générale du jumelage s'est déroulée fin février. La cotisation pour 2019 est de 0.27€ par habitant et sera de 0.25 pour 2020.

6d-Affaires scolaires et culturelles

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 05 mars. Une ouverture de classe est prévue à la rentrée 2019 pour la maternelle.

La première réunion du conseil municipal des enfants est prévue le mardi 19 mars à 15h15 à la mairie. Les enfants élus seront accompagnés par Sébastien Proust sur le temps des TAP.

Réunion de la commission pour la bibliothèque le mercredi 13 mars à 18h30

6e-Communication

Réunion de la commission le mardi 12 mars à 18h

6f-Économies d'énergie, Fêtes et cérémonies.

Réunion de la commission économie d'énergie le mercredi 10 avril à 18h.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 28 avril. Le repas sera préparé par le restaurant l'Ardoise. Celui-ci sera servi par les élus appuyés par 2 jeunes de la commune.

7 - Informations et questions diverses

- Mr Taupin (titulaire) et Mme Lalanne (suppléante) seront proposés à Mme Renaut, présidente de la Communauté de Communes pour siéger au comité technique commun (avec les communes de Brette les Pins, Challes, Parigné l'Evêque et la Communauté de communes du sud est du pays manceau).
- Tableau des permanences pour les élections européennes du dimanche 26 mai

8h-10h30	10h30-13h	13h-15h30	15h30-18h
M Chanteau M Grassin M Vallas	Mme Chauveau Mme Vellot M Hureau	Mme Beatrix Mme Follenfant Mr Nivault Mr Brionne (si besoin)	Mme Bottras Mme Guillot Mme Lalanne

- Mr Taupin remercie les membres du conseil qui ont participé à la préparation, l'organisation et la restitution du grand débat organisé sur la commune le 7 février.

Fin du conseil municipal à 23h55

Le Conseil Municipal se réunira le 29 mars 2019 à 20h pour le vote du budget

Le secrétaire de séance

L Hureau

